

Q. Dans ce cas, elle vous dirige?—R. Oui.

Q. Quant à savoir si vous devez vous servir de votre propre liste de patronage?—R. Oui.

Q. Si vous devez vous servir de la liste qu'elle vous fournit, ou bien demander des soumissions publiques?—R. De fait, comme je l'ai affirmé, la liste du ministère a été mise au rancart le printemps dernier. Nous recevons nos instructions de la commission des achats de guerre, et cette dernière pourrait se servir des noms qui figurent sur cette liste, ou bien ne pas s'en servir. Toutefois, les deux choses ne sont aucunement identiques.

*Par M. Sinclair:*

Q. Elle ne vous a jamais transmis une liste complète?—R. Non.

Q. Elle vous adresse simplement une liste de noms, lorsqu'elle vous donne instructions de faire des achats?—R. Oui.

Q. Pour chaque achat particulier, ou pour toute transaction particulière?—R. Oui.

*Par M. Bennett:*

Q. Permettez-moi de vous poser la question suivante: un certain nombre de chaussures molles imperméables (shoe packs) ont été achetés d'une firme appelée la compagnie Gendreau, de Penetanguishene?—R. Oui.

Q. Ont-elles été commandées par l'intermédiaire de votre ministère?—R. La commande a été donnée par l'entremise de mon bureau.

Q. Sur la recommandation de la commission des achats de guerre?—R. La commission des achats de guerre nous fournissait, et dans ce cas particulier, elle nous a fourni une liste des fabricants de chaussures molles imperméables, et je crois que cette liste était assez complète. Il y en a en tout 14 ou 15. Nous avons reçu des soumissions de la part de tous ces fabricants.

*Par M. Carvell:*

Q. Des soumissions de qui?—R. De toutes les 14 ou 15 firmes.

Q. De firmes fabriquant quoi?—R. Des chaussures molles imperméables.

Q. A-t-on envoyé des soumissions à Palmers?—R. Aux deux Palmers, de Fredrickton.

*Par M. Bennett:*

Q. Dans le cas que vous mentionnez, l'entreprise a été adjugée à la compagnie Gendreau?—R. Oui.

*Par M. Blain:*

Q. La liste employée en 1896 a été en vigueur jusqu'en 1911. A-t-on transféré des noms de cette liste sur la nouvelle liste?—R. Je ne puis vous le dire. Je crois que quelques-uns l'ont été.

Q. Prenez la liste relative à l'habillement, par exemple?—R. Oui, des noms ont été transférés.

Q. Il y a eu des noms et un nombre considérable de noms qui figuraient dans la liste employée avant 1911, et qui ont été transférés sur la liste employée après 1911?—R. J'ignore combien de noms ont été transférés, mais des noms ont certainement été transférés.

Q. En ce qui concerne l'achat d'approvisionnements dans mon propre comté, cet achat a été fait de la manière suivante: Les officiers militaires chargés de l'achat ont fixé les prix des différents articles nécessaires. Ces prix étaient justes et raisonnables. Puis les différents épiciers et bouchers ont eu l'occasion de fournir les marchandises à ces prix-là. On changeait de fournisseur toutes les semaines afin que chacun profitât de l'aubaine?—R. A quelle date?